



Le 19 octobre prochain, des salariés et militants syndicaux de Goodyear se pourvoiront en appel devant le Tribunal d'Amiens après avoir été condamnés en première instance à 9 mois de prison ferme pour avoir défendu leurs emplois ! Jugés pour « séquestration » pour avoir retenu une journée durant, PDG et DRH de leur entreprise dans leurs bureaux !

Dans un pays qui compte aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs, où plus de 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, défendre son emploi serait considéré aujourd'hui comme un acte criminel et répréhensible !

La France est-elle encore aujourd'hui, la patrie des droits de l'homme ?

Nous assistons ces derniers mois à une multiplication des attaques aux libertés syndicales et le Patronat rivalise d'imagination pour chercher à criminaliser l'action syndicale :

- Discrimination syndicale,
- Entrave au libre exercice de l'activité syndicale,
- Atteinte à la liberté d'expression ;
- Fermetures de bourses du travail ;
- Atteintes au droit de grève ;
- Sanctions disciplinaires déguisées,
- Etc.....

Cette répression syndicale cherche à remettre en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié-e-s et à la construction des rapports de forces.

Notre liberté d'adhérer au syndicat de notre choix, tout comme le droit de grève sont des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution.

Celles et ceux qui se battent pour le progrès social, pour défendre leur emploi, sont souvent poursuivis alors que ceux qui provoquent ces colères ne le sont que très rarement.

La criminalisation de l'activité syndicale et de la répression anti syndicale est intolérable et inacceptable ! Nous ne sommes pas dupes : elle a d'abord pour objectif d'empêcher toute organisation et expression des salariés, toute expression et action syndicale.

Aussi, face aux menaces d'intimidations et aux répressions syndicales, les organisations syndicales n'ont pas hésité à défendre salariés et militants quant ceux-ci étaient attaqués, en faisant condamner des employeurs peu scrupuleux devant les Tribunaux !

Les libertés syndicales ont été obtenues par la lutte, nous nous battons pour les faire respecter !

**RASSEMBLEMENT
MERCREDI 19 OCTOBRE 2016
DE 12 H A 14 H
PLACE BESAGNE A TOULON**